

Réunion du 28 janvier 2016 à 18h30

L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Bénédicte VARREON,
Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Jean TILLET

Etaient absents : Madame Stéphanie CHARLIER
Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, André FAUTRAT, Hervé PELLETIER et David SEGUIN

Madame Sylvie ARDOUIN est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 22 janvier 2016

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé.

Le Conseil décide de proposer les travaux suivants :

| <u>Travaux</u> | <u>Entrepreneurs</u> | <u>Total Hors taxes</u> | <u>Total T.T.C.</u> |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| VMC immeuble Le Bourg | BG ELEC | 345.30 € | 345.30 € |
| Peintures salle des fêtes | SARL SERVANTY | 4 572.86 € | 5 487.43 € |
| Conformité incendie | AQUITAINE INCENDIE | 347.50 € | 417.00 € |
| Remplacement de chaudière | JEAN-NOEL DUNIAUD | 4 589.00 € | 5 047.90 € |
| Débroussailleuse tractée | STE GASSION | 712.50 € | 855.00 € |
| Ordinateur Portable Ecole | TAB | 653.00 € | 783.60 € |
| Drapeaux | COMAT & VALCO | 88.00 € | 105.60 € |
| Thermostats | CHAM | 348.02 € | 382.82 € |
| TOTAL | | 11 656.18 € | 13 424.65 € |

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais de la commune de CESSAC

Le SIVU a demandé aux communes adhérentes de bien vouloir délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de CESSAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012, 30 octobre 2013, 2 mars 2015 et 3 décembre 2015 – portant

création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

VU la délibération en date du 25 septembre 2015 par laquelle la commune de CESSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date 14 décembre 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de CESSAC.

Compte rendu des travaux de la CAB

Madame le Maire informe ses collègues de la reprise des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg, restés en suspens depuis quelques mois, suite à des désaccords avec le cabinet d'architectes, notamment des désaccords financiers, la commune n'entendant pas devoir payer des travaux supplémentaires dus à des erreurs de conception.

Une expertise amiable a été mandatée au mois de novembre dernier par la mairie, via la protection juridique, afin de réunir les différentes parties et trouver des accords. Le dialogue ainsi renoué, les réunions de chantier ont pu reprendre à la fin du mois de décembre et début janvier, donnant lieu à une réouverture du chantier envisagée à la fin du mois de janvier, pour une durée de deux ou trois semaines selon les conditions météorologiques. Sont concernés par ces reprises :

- la D18^{E1}
- la voie nouvelle
- la place du restaurant Le Saillans

Au terme des négociations il a également été convenu de retirer l'olive à l'entrée ouest, car à l'usage, il a été constaté que les poids lourds étaient en grande difficulté pour tourner sur la D128, ainsi que le giratoire place de l'église qui redeviendra franchissable, ce qui était prévu au départ, avant la modification apportée par l'architecte.

Ces reprises, réparations, modifications ne seront pas financièrement supportées par la commune, à l'exception du rallongement de l'arrêt bus, qui aurait quoi qu'il en soit été chiffré au départ.

Personnel communal

- 1- Madame le Maire informe ses collègues qu'en vue de la fin de contrat de Madame Jessica Albin, des candidatures ont été sélectionnées puis reçues en mairie pour des entretiens. A l'issue de ces entretiens c'est la candidature de Madame Charlene Phénix qui a été retenue. Sa prise de poste sera effective au 1^{er} février 2016, pour trois ans, en contrat emploi d'avenir.
- 2- Monsieur Martineau rappelle que le contrat de Monsieur Emmanuel Vaz Nunes arrive à échéance le 21 avril 2016 et demande à l'ensemble du conseil de délibérer sur cette fin de contrat en vue du bilan prévu par la mission locale, partenaire des contrats emploi d'avenir, le 22 février prochain. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas renouveler le contrat de cet agent.

En temps voulu, le choix de la municipalité se portera sur un candidat qualifié, en contrat de droit privé et fera appel à un candidat éligible en contrat aidé type CUI.

- 3- Madame le Maire annonce à ses collègues que le contrat CUI de Madame Laurence de Mecquenem, qui prenait fin le 6 janvier dernier, a pu être renouvelé par dérogation pour 12 mois supplémentaires.

Planning des réunions

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion compte tenu du nombre d'absents.

Plantation de haies autour de l'école

Au terme de la dernière réunion du conseil, Madame Sylvie Ardouin s'était proposée de rencontrer l'association Arbres et Paysages en Gironde pour obtenir des informations et éventuellement un devis.

La rencontre a eu lieu et une proposition tarifaire a été envoyée à la mairie. Il est à noter que le Département n'allouera une subvention qu'à partir de 75 mètres de haies plantées. En comptant la préparation du sol, les tranchées, l'apport de la terre végétale, la plantation d'une haie côté est de la cour de l'école et donc la mise en place d'une clôture de protection le temps de la pousse des arbustes, la participation financière de la commune resterait donc élevée.

Madame le Maire reste sceptique quant à l'efficacité protectrice d'une haie vis-à-vis des sulfatages. Cependant face à la préoccupation grandissante des parents d'élèves inquiets des conséquences des traitements des vignes à proximité de l'école, et ce malgré les efforts des viticulteurs concernés pour sulfater en dehors des temps de récréations, le projet de plantation d'une haie est maintenu et sera étudié plus avant. Un groupe de travail pourra être créé afin de discuter de cette question sensible et éventuellement en faire ressortir un projet/chantier collectif et participatif.

Questions diverses

Salle des fêtes

Monsieur Martineau souhaiterait que la mairie fasse un rappel aux associations afin que ces dernières se montrent davantage responsables vis-à-vis de l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes. En effet, régulièrement après le passage des associations en semaine, le chauffage reste allumé au maximum.

Madame Varréon signale également que la lampe extérieure reste très souvent allumée des journées entières et demande donc à ce qu'un rappel soit fait aux loueurs ou aux associations afin qu'ils s'assurent d'éteindre correctement toutes les lumières.

Monsieur Martineau a averti le secrétariat que les fixations que l'association Boxe In Saillans a installées récemment pour les supports d'entraînement ne tiennent pas correctement. Le président en a été informé immédiatement afin que tout incident soit évité.

Madame Varréon informe ses collègues que Carnaval sera célébré dans le village le samedi 6 février et demande l'autorisation et un endroit sécurisé pour brûler l'effigie.